



## Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du Mardi 10 décembre 2019

Le Conseil municipal de Le Breuil s'est réuni en séance ordinaire, le mardi 10 décembre 2019 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jacky PERROT, Maire.

**Nombre d'élus en exercice** : 14

**Nombre d'élus présents** : 7

**Etaient présents** : M. Jacky PERROT, Mme Myriam BOURACHOT, Mme Isabelle LANOIX, Mme Nathalie JACQUET, M. Pierre MATICHARD, M. Laurent PERRET, M. Alexandre VERNAY.

**Excusés** : M. Patrick DRIFFORD, Mme Mireille DURANTET, Mme Elise FOREST, M. Alain LASSALLE, M. Edouard MATHEVET, M. Michel SAINT ANDRE.

**Etaient absents** : Mme Angélique MARCEL.

**Pouvoirs** : 4

**Secrétaire de séance** : Mme Isabelle LANOIX

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h05 et constate que le quorum est atteint.

### I) Approbation du compte-rendu de la réunion du 14 octobre 2019

Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir valider le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 14 octobre 2019.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### II) Renouvellement de la convention d'assistance technique relative à l'assainissement collectif

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que concernant l'assainissement collectif, le BDQE intervient régulièrement sur la commune afin de réaliser les contrôles nécessaires.

Pour ce faire, la commune et le BDQE sont liés par une convention d'assistance technique, signée pour 3 ans, qui arrive à échéance. Il convient dès lors de la renouveler afin qu'elle couvre la période 2019/2021, pour un coût de 1113 € par an.

Monsieur le Maire propose de renouveler ladite convention.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce renouvellement.

### III) Validation de l'avenant n°19 au rapport final de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Monsieur le Maire rappelle que la Commune fait l'objet d'un transfert des charges, c'est-à-dire que certaines charges de fonctionnement sont transférées aux communes membres de la CLECT.

Il présente au Conseil Municipal l'avenant n°19 au rapport final de la Commission locale d'évaluation des charges transférées, adopté par les membres présents lors de sa réunion du 27 novembre 2019.

Il en donne lecture, en explicitant les éléments recensés. Il en ressort qu'en 2018, le total des charges transférées s'élevait à 11 892€.

Le présent avenant propose de porter les charges transférées de 11 892€ à 10 333€, soit un abattement de 1 559€. En contrepartie, Monsieur le Maire rappelle que la Commune sera bénéficiaire d'une somme de 5 870 € au titre de l'attribution de compensation positive.

Après avoir détaillées lesdites charges, Monsieur le Maire propose de valider cet avenant n°19.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

### IV) Installation de rideaux dans la salle polyvalente

Monsieur le Maire informe les élus qu'en 2020, la Commune sera de nouveau éligible pour bénéficier du dispositif de solidarité rurale, aide émanant du Conseil Départemental qui subventionne à hauteur de 50% un montant maximum de 10 000 €.

A ce titre, il soumet à l'Assemblée délibérante le projet d'équiper la salle polyvalente de rideaux de scène. A cet effet, l'entreprise EUROSCENE a présenté un devis s'élevant à 1 237 € HT.

D'autre part, il convient également de doter la porte vitrée latérale de rideaux.

Après avoir consulté plusieurs entreprises, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que l'entreprise ALLIER STORES propose un produit qui correspondrait tout à fait aux attentes. Il explicite alors le devis, qui s'élève à 595 € HT.

Dès lors, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise EUROSCENE s'agissant du rideau de scène, et l'entreprise ALLIER STORES concernant la porte vitrée.

### V) Installation de rideaux dans l'école Salvador Dali

Monsieur le Maire évoque également à nouveau le besoin de doter l'école de rideaux, notamment dans la salle de sieste. Il rappelle que s'agissant d'une collectivité, il est nécessaire que les futurs rideaux soient ignifugés, c'est-à-dire porteurs de la norme M1 (norme anti-feu).

L'entreprise EUROSCENE a présenté un devis conforme à la demande de Monsieur le Maire, qui s'élève à 1 490 € HT. Ce dernier informe que cette dépense peut également faire partie du dispositif de solidarité rurale, et est donc subventionnable.

Le présent devis est validé à l'unanimité par le Conseil.

#### VI) Modification de la sono

Monsieur le Maire évoque à l'assemblée le fait que dans la salle polyvalente, le câble nécessaire à l'utilisation du vidéo projecteur n'est pas positionné de manière judicieuse. Pour un côté pratique, il propose alors de mettre une sortie de câble HDMI sur la scène plutôt que dans la salle. Le devis présenté par l'entreprise EUROSCENE s'élève à 462 € HT.

Le Conseil Municipal valide cette modification.

#### VII) Récupération de la TEOM et révision des loyers

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil qu'il convient de procéder à la révision annuelle des loyers, révision qui s'appliquera au 1<sup>er</sup> janvier 2020 selon l'indice INSEE du 3<sup>ème</sup> trimestre 2018.

	Loyer 2019	Indice INSEE	Loyer 2020
Thérèse LAROSE	307.65 + 50	Révision au 22 juillet 2020	
Annick BARIOT	301.86 +50	1.20	<b>305.48</b>
Frédéric LE HUEROU	203.15	1.20	<b>205.59</b>
Marie-Noëlle BUVAT	161.73	Révision au 1 <sup>er</sup> octobre 2020	
Yvette OLIVER	370	Révision au 1 <sup>er</sup> janvier 2021 (arrivée fin 2019)	

Il convient d'autre part de récupérer auprès des locataires, les sommes dues au titre de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), en janvier 2020, selon le tableau ci-joint :

	-0.49 %		TEOM
	2018 (12.94%)	2019 (12.45%)	
Annick BARIOT	158.10 €	- 0.49%	<b>157.33 €</b>
Thérèse LAROSE	158.10 €	-0.49%	<b>157.33 €</b>
	Prorata de 5 mois (arrivée de Mme Larose : 07/2019) =		<b>65.55 €</b>
Elodie PERROT	157.33 – 65.55 =		<b>91.78 €</b>

#### VIII) Remboursement anticipé du court terme de trésorerie

Monsieur le Maire rappelle qu'un court terme de trésorerie de 200 000 € a été contracté dans le cadre du projet de la rénovation de la salle polyvalente, emprunt qui a été reconduit au cours de la séance du 08 février 2019. Son remboursement était conditionné au versement des subventions engagées, qui ont été versées en quasi-totalité en cette fin d'année.

A cet effet, Monsieur le Maire propose d'effectuer un remboursement anticipé de ce court terme, à hauteur de 130 000 € de capital.

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité ce remboursement anticipé.

IX) Question diverses

- ❖ Monsieur le Maire évoque l'absence de cloison dans les toilettes de la salle polyvalente, qui fait ressortir un certain manque d'intimité pouvant gêner légitimement certains usagers. Certains ont d'ailleurs déjà fait remonter cette constatation. Un devis a été élaboré par l'entreprise AMCD, qui propose la création d'une cloison fixe pour un montant de 450€. Cette proposition est validée par l'assemblée.
- ❖ Monsieur le Maire rappelle que le samedi 14 décembre aura lieu la remise des certificats de secourisme, faisant suite à la formation aux premiers secours qu'ont suivis 10 personnes de la Commune. Groupama sera représenté puisque la caisse locale de Lapalisse a subventionné à hauteur de 1 000€ la formation ainsi qu'une partie du défibrillateur. D'autre part, Monsieur le Maire informe les membres du conseil que M. Yves Martin de MMA a également apporté son aide à la Commune à hauteur de 600 €. Un courrier de remerciement au nom du Conseil Municipal lui a été adressé.
- ❖ Monsieur le Maire relaye à l'assemblée une information du SIVOM, selon laquelle des gros conteneurs jaunes devront être enlevés pour laisser place à des bacs individuels. Les membres du conseil devront déterminer les quels feront l'objet d'un retrait.
- ❖ Monsieur le Maire évoque le projet de l'aménagement du parvis de la mairie et du parking public, prévu pour 2020. Une réunion de présentation du projet à destination des élus aura lieu en janvier 2020.

L'ordre du jour étant levé à 21h50, Monsieur le Maire déclare la séance close.
--